

# La vocation du SSIAD

Mettre en œuvre une action commune et harmonisée de soutien pour le respect de la personne dans son environnement affectif et intime.

## Les atouts du SSIAD

- Une équipe soignante pluridisciplinaire.
- Optimiser le maintien à domicile en favorisant l'intervention de tous les partenaires sociaux et de l'entourage en lien avec le médecin traitant.
- Maintien du patient dans son cadre de vie habituel.
- Eviter l'hospitalisation dans les phases aigües de la maladie sans gravité.
- Faciliter le retour à domicile après une période d'hospitalisation.
- Prévenir et retarder la dépendance.

## Engagement qualité

Notre établissement est engagé dans l'évaluation des activités et de la qualité des prestations selon la réglementation en vigueur de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et Médico-sociaux).

Le secteur géographique  
d'intervention du SSIAD  
(6 communes)



Demande d'informations :

**SANTÉ ET SOLIDARITÉ DU VAR**  
[www.sante-solidarite-var.fr](http://www.sante-solidarite-var.fr)  
Association Loi 1901

Quartier Saint-Jean - R.N. 7  
83170 BRIGNOLES

Tél. : 04 94 72 40 00  
Fax : 04 94 72 17 06

E-mail : [ssiad-besse@sante-solidarite-var.fr](mailto:ssiad-besse@sante-solidarite-var.fr)



**SERVICE DE  
Soins INFIRMIERS  
A Domicile  
SSIAD**

# SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

## Qu'est-ce que le SSIAD ?

**Le SSIAD a pour mission de favoriser le retour ou le maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes.**

L'équipe soignante assure les soins infirmiers d'hygiène et d'accompagnement aux actes essentiels de la vie dans le respect de la personne soignée.

**Service conventionné par les ARS PACA et les organismes d'Assurance Maladie** qui en assurent le contrôle, il s'engage à garantir à la personne soignée l'accès à des soins de qualité, d'en préserver son autonomie en favorisant sa participation ainsi que celle de sa famille dans un souci de liberté de choix et d'adaptation à ses besoins.

## Les acteurs du SSIAD

Une équipe soignante pluridisciplinaire intervient auprès du patient, à son domicile, en relation avec le médecin traitant :

- Un infirmier coordinateur
- Un infirmier Diplômé d'Etat
- Des infirmiers libéraux
- Des aides soignants diplômés
- Une secrétaire administrative

## Qui peut bénéficier du SSIAD ?

Sur prescription du médecin traitant, toute personne handicapée et/ou âgée de plus de 60 ans et affiliée à un régime d'assurance maladie.

**Interventions  
7/7 jours,  
365 jours/an**



## La durée du séjour en SSIAD

Elle est prescrite par le médecin traitant pour une durée minimum d'un mois et pourra être prolongée par période de 3 mois renouvelable.

La démarche administrative est réalisée par le SSIAD et sans frais pour le patient.

## La prise en charge du patient

### LES SOINS

L'équipe soignante du SSIAD de Santé et Solidarité du Var intervient 7/7 jours, 365 jours/an de 7h30 à 19h30 (au-delà de 19h30, merci de contacter les services d'urgence : SOS Médecins, SAMU...).

### L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.